

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

20 mai 2020

Date d'affichage :

20 mai 2020

Date de réunion :

28 mai 2021

De la commune de Jouy sur Eure

Séance du 28 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit mai à dix-huit heures, se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations :

Objet : Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté préfectoral n° D3 SIDPC 17 09 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du département de l'Eure ;

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Jouy-sur-Eure sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire ;

Considérant l'obligation de Monsieur le Maire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210528-2021-DELCOM0024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Notification : 01/06/2021

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **(la majorité ou à l'unanimité) :**

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Prend en compte conformément aux articles L.2213-32 et L.2225-2 du Code général des collectivités territoriales, la DECI comme service public de sa compétence
- Demande à Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics, de s'assurer que les contrôles techniques des PEI privés soient réalisés et de réaliser, si nécessaire, des conventions avec les propriétaires de PEI privés.
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCATTE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210528-2021-DELCOM0024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Notification : 01/06/2021